

Des espaces verts de qualité

Avec plus d'une soixantaine d'hectares d'espaces verts publics répertoriés, Saint-Égrève mérite amplement le qualificatif de ville verte. Fiancey, Rochepleine, Barnave, Marius Camet, la Roselière du Muscardin, Parc de Vence... les parcs publics de Saint-Égrève représentent à eux seuls une superficie totale de 32 hectares. Il est possible de circuler d'un parc à l'autre en empruntant des cheminements spécialement aménagés pour les piétons et les cycles. Tout au long de l'année, les Saint-Égrévois sont nombreux à profiter de ces superbes espaces verts aménagés et entretenus par la Ville. Ils constituent autant de lieux où il fait bon flâner et se détendre.



Le Parc de Fiancey

Situé à l'entrée sud de Saint-Égrève, à la limite avec Saint-Martin-le-Vinoux, Fiancey est l'un des plus grands parcs publics de la commune.

Côté loisirs, des aires de jeux sont aménagées pour les plus jeunes et un skatepark accueille les amateurs de glisse urbaine.

A noter : la pêche est également possible sur le lac, se renseigner auprès de l'union des pêcheurs, tél : 04 76 96 61 29.



La Roselière du Muscardin

A la fois sauvage et entretenue, la Roselière du Muscardin est inscrite depuis 2003 à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère et fait l'objet à ce titre d'aménagements spécifiques pour la préserver.

Ce lieu est accessible par l'avenue de l'Europe (escalier derrière la MJC), par la route de Lyon en empruntant le chemin des Dormilles ou encore par l'avenue de Karben.

La Roselière abrite également des canards sauvages, des poules d'eau, des carpes, des tanches...

Entre étang et marécage, c'est aussi un lieu d'accueil pour les oiseaux migrateurs.



Le Parc de Rochepleine

Le parc de Rochepleine a été entièrement remodelé en 2007. Deux étangs artificiels ont été aménagés afin de remédier aux problèmes hydrauliques du secteur et entourés de cheminements piétons et cycles qui offrent aux promeneurs de belles perspectives de balades urbaines.

On peut aussi admirer ici et là des arbres remarquables : cyprès chauve, chêne commun ou encore cèdre du Liban.

On peut découvrir au fond du parc le "Château de Rochepleine", demeure privée construite au XVIII^e siècle.



Le Parc des Buttes

Situé à l'entrée nord de Saint-Egrève, le Parc des Buttes a été entièrement réaménagé en 2006 afin d'assurer un meilleur confort d'utilisation à ses usagers.

Il dispose de structures de jeux pour les enfants.

Une haie champêtre a également été plantée afin de créer un espace calme.

Des cheminements pour les piétons et les cycles permettent de traverser cet espace vert en toute sécurité.



Le parc Barnave

Le parc Barnave est situé autour de la maison de famille du célèbre citoyen Barnave, avocat dauphinois qui participa à la Révolution française.

Il se pare de quelques espèces d'arbres imposants, marronniers, hêtre pourpre, cèdres et autres pins qui renforcent son caractère bucolique et offrent aux visiteurs autant de refuges ombragés.

Une aire de jeux pour enfants, située au cœur du parc, constitue un lieu de détente privilégié pour les familles.



Le parc Marius Camet

Du nom de l'ancien maire de Saint-Egrève qui transforma la Maison Borel en mairie en 1937, le parc

Marius Camet offre à ses visiteurs des moments de détente et de convivialité autour de l'aire de jeux pour enfants.

Véritable "vitrine verte" de l'Hôtel de Ville avec ses arbres majestueux, cet espace fait l'objet d'un plan de gestion établi en collaboration avec l'Office National des Forêts.

Un cheminement piéton et cycle permet aux promeneurs d'en faire le tour complet ou de poursuivre sa route jusqu'à l'Espace Robert Fiat et le parc de Vence situés à proximité.



© Ville de Saint-Égrève

Le parc de Vence

Le Parc de Vence est le dernier né des espaces publics de la ville.

Un cheminement piéton-cycle et l'aménagement d'une passerelle sur la Vence permettent de se promener de l'avenue du Collège à l'Hôtel de Ville.

Le parc abrite l'Espace Robert Fiat, Le Patio, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Néron, les locaux des "MFR" ainsi qu'un bâtiment de logements étudiants.

Un skate-park, conçu en concertation avec de jeunes usagers et entouré d'un bassin d'orage, offre un coin de détente pour les adeptes de glisse urbaine.

Enfin en été, une fontaine à jets d'eau (alimentée par la nappe phréatique et respectueuse des ressources en eau) promet un peu de rafraîchissement aux passants.

Parcs publics : des consignes à respecter

Pour que chacun puisse profiter au mieux des parcs publics, il faut bien évidemment respecter un certain nombre de règles consignées dans un arrêté municipal dont voici les principales règles.

Il est interdit de :

- pénétrer dans l'eau ou de s'y baigner par tout temps et toute saison
- circuler avec tout véhicule motorisé
- pratiquer le camping ou le caravanning
- de confectionner des feux ou des barbecues même sur des dispositifs hors sol
- pratiquer quelconque sport dangereux
- planter des parasols ou piquets d'ancrage
- procéder au nettoyage d'objets quelconques
- détériorer les arbres, plantations, mobiliers urbains et jeux
- utiliser des appareils radiophoniques

- laisser des jeunes enfants de moins de quatre ans non accompagnés
- cueillir des fleurs
- se montrer en état d'ivresse
- élever quelconques constructions
- promener les chiens non tenus en laisse et de ne pas ramasser leurs excréments
- déposer des papiers ou déchets en dehors des corbeilles
- procéder à toute vente.



VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE
36 av. du Général de Gaulle
38120 SAINT-ÉGREVE
04 76 56 53 00